



L'ACTUALITÉ

## RÉFORME DES RETRAITES : LE PROJET PRÉSENTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

**Les manifestations n'ont pas fait faiblir le Gouvernement qui, pour l'instant, maintient sa réforme en l'état.**

Le mouvement de contestation qui s'est manifesté la semaine dernière n'a fait pas reculer le Gouvernement ni entamé sa volonté de porter sa réforme des retraites dans ses grands principes.

Nous ne sommes pas demandeurs d'un recul de l'âge de départ à la retraite mais nous en avons admis le principe à plusieurs conditions. Attachés fondamentalement au principe de la répartition, nous avons plaidé pour qu'il soit préservé sans augmentation des cotisations ou de baisse des pensions. Et c'est bien le recul de l'âge légal du départ à la retraite qui permettrait ce statu quo cotisations/pensions.

Sur les principes aussi, nous avons demandé que ce relèvement de l'âge légal soit progressif et qu'il concerne tous les régimes de base, dans le privé comme dans le public, y compris les régimes spéciaux avec l'objectif d'aller vers une égalité de traitement.

L'équité contributive est précisément ce qui guidait le vice-président de l'U2P lorsqu'il a négocié et obtenu un abattement forfaitaire de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants, de l'ordre de 30%, pour la rapprocher de celle des salariés. Le projet de réforme prévoit qu'une concertation soit engagée avec les représentants des différentes professions concernées et leurs organismes de sécurité sociale pour arrêter le paramétrage de l'assiette et des taux avec l'objectif à prélèvement égal, de renforcer le niveau des pensions. La revalorisation des « petites » pensions a été une

autre revendication forte de l'U2P. Jean-Christophe Repon a ainsi demandé que soit instauré un écart significatif entre le minimum vieillesse qui relève de la solidarité nationale et les petites pensions de retraite, qui sont versées à des personnes qui ont travaillé toute leur vie. Le Gouvernement a entendu cette demande et décidé de porter à 1200 €/mois le montant minimal des pensions pour les salariés, mais aussi les artisans, les commerçants et les agriculteurs. Reste à savoir si ces 1200 € seront bruts ou nets, le Gouvernement ayant envisagé la 1ère option et les manifestants demandant la seconde.

Autre pilier de la réforme : la durée de cotisation pour bénéficier d'un taux plein sera de 43 annuités en 2027, progressant d'un trimestre par an d'ici là.

Le maintien et l'amélioration des dispositifs de retraite anticipés et de carrières longues étaient une autre condition de notre acceptation de cette réforme (64 ans/43 ans de cotisations) et nous avons obtenu gain de cause. En effet, le projet de réforme prévoit la possibilité de partir à 58 ans pour les personnes ayant commencé à travailler à 16 ans, à 60 ans pour celles et ceux qui ont débuté entre 16 et 18 ans et à partir de 62 ans pour les personnes qui ont commencé entre 18 et 20 ans.

Nous avons par ailleurs demandé qu'un nouveau cas de départ anticipé à la retraite soit créé pour permettre aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité de partir à 62 ans même si l'âge légal est décalé à 64 ans.

Le négociateur de l'U2P a par ailleurs plaidé pour que les travailleurs indépendants puissent bénéficier du dispositif de retraite anticipé pour incapacité permanente qui permet aujourd'hui à un salarié de prendre sa retraite avant l'âge de liquidation s'il a une incapacité permanente d'au moins 10 % reconnue par l'assurance maladie. Le projet de réforme améliore le dispositif mais ne l'étend pas aux travailleurs indépendants comme nous l'avons demandé. C'est donc un point sur lequel nous reviendrons lors des débats parlementaires.

Nous voulions absolument éviter que l'usine à gaz de la pénibilité, comme elle a pu être imaginée par le passé, resurgisse à l'occasion de cette réforme. Le Gouvernement a renforcé le dispositif existant, introduisant dans son projet de réforme l'abaissement des seuils d'exposition aux risques professionnels permettant de bénéficier d'un C2P et l'acquisition plus rapide de points pour ceux qui sont exposés à plusieurs risques. Le texte prévoit également que les branches professionnelles aient l'obligation de recenser les métiers les plus exposés aux facteurs de risques ergonomiques (qui causent 9 maladies professionnelles sur 10), à savoir les postures pénibles, le port de charges lourdes et les vibrations mécaniques. Nous sommes évidemment concernés. Autre demande de l'U2P : la prise en compte de l'usure professionnelle qui sera satisfaite avec la création d'un fonds de prévention dédié.

## RÉSEAU

# LA BRETAGNE POURSUIT SES DÉMARCHES POUR LA RÉOUVERTURE DES CARRIÈRES D'ARDOISES

**Pour des raisons de coûts, les couvreurs français utilisent depuis des années des ardoises espagnoles, ces importations ayant contribué à la fermeture d'un grand nombre d'exploitations françaises.**

Dans un contexte marqué par les hausses considérables des prix et les difficultés d'approvisionnement, se pose une question de fond : garantir notre souveraineté industrielle pour contrôler le prix de l'ardoise et ainsi pérenniser l'activité des couvreurs en Bretagne et sur l'ensemble du territoire national. En outre, l'époque est plus que jamais à l'encouragement des circuits-courts.

La CAPEB Bretagne œuvre donc pour faire rouvrir la filière ardoises située à Maël Carhaix. Elle a convaincu la sénatrice des Côtes d'Armor Annie Le Houerou qui a pris l'initiative d'un rendez-vous avec le cabinet de la Ministre des PME, Olivia Grégoire.

Le Directeur de cabinet et deux conseillères de la Ministre ont ainsi reçu la semaine dernière la sénatrice et son collaborateur, Andréas Milet, Président de la CAPEB Bretagne et Christophe de Quelen élu en charge des questions économiques de cette même CAPEB, ainsi qu'un ABF, un géologue et le Directeur Développement du Conseil régional de Bretagne.

Ils ont exposé à cette occasion tous les avantages d'une réouverture, que ce soit en termes d'emplois, de réserves d'eau produites par les puits d'extraction, de réduction de la pollution liée au transport actuel des ardoises, et également de qualité des ardoises et donc, des restaurations pour lesquelles elles sont utilisées.

Les membres du cabinet de Mme Grégoire ont jugé le projet pertinent et ont invité à l'affiner localement avec les services de l'Etat en région, et à revenir vers le Ministère en cas de difficultés. À suivre donc !



## ÉCONOMIE

### → DÉFAILLANCES : UNE AUGMENTATION FIN 2022

**Le cabinet Altars a publié les résultats de ses observations sur l'année 2022 et constate une forte progression des défaillances l'an dernier, en particulier au cours du dernier trimestre.**

Plus de 42 000 entreprises ont mis la clé sous la porte l'an dernier dont plus du quart au 4<sup>e</sup> trimestre. Difficile de ne pas y voir la conséquence directe de la flambée des prix, des matières premières bien sûr, mais aussi et surtout de l'énergie.

Certes, Altars observe que le nombre total d'entreprises en défaillance reste limité au regard des constats faits au cours des



années précédentes. Ainsi, en moyenne, les défaillances s'élevaient précédemment à environ 160 000 par an quand elles n'ont été « que » de 103 000 en 2020. Le cabinet en conclut donc que les aides de l'Etat ont permis de limiter leur nombre.

**+ 33 %**

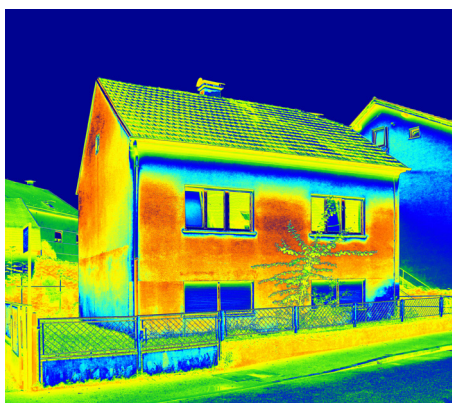
**C'EST LE TAUX DE PROGRESSION DES DÉFAILLANCES ENREGISTRÉES PAR ALTARS DANS LE BTP EN 2022**

À noter que les entreprises du bâtiment spécialisées dans l'isolation sont particulièrement touchées, les défaillances dans ce secteur d'activité étant, en effet, en hausse de 94 % par rapport à 2021 ! La fin des coups de pouce et autres aides aux travaux n'y est forcément pas étrangère.

Au total, 10 000 entreprises du BTP ont été victimes d'une défaillance l'an dernier.

### → LES PASSOIRES THERMIQUES NE PEUVENT PLUS ÊTRE LOUÉES

**L'observatoire national de la rénovation énergétique a comptabilisé 712 000 logements étiquetés « super passoires thermiques » parmi lesquelles sont décomptées 511 000 résidences principales, 120 000 résidences secondaires et 81 000 logements vacants. 191 000 de ces logements étaient, jusqu'ici, loués principalement dans le privé (140 000) mais aussi dans le locatif social (51 000).**



Classés encore moins bien que les catégories G, ces logements ne peuvent plus être remis en location depuis le 1<sup>er</sup> janvier, à l'exception de certains d'entre eux chauffés à l'électricité. Les bailleurs concernés ont l'obligation d'effectuer des travaux de rénovation énergétique avant de les remettre en location.

La loi prévoit aussi que les reconductions tacites et les renouvellements de bail ont valeur de nouveau contrat et sont donc des occasions, pour les locataires, d'exiger des travaux de la part de leurs bailleurs. Et ceux qui voudront laisser trainer les choses

en seront pour leurs frais : le juge pourra les contraindre à réaliser les travaux sauf si l'amélioration de la performance énergétique du logement dépend d'une intervention dans les parties communes d'une copropriété ou si des contraintes architecturales ou patrimoniales l'empêchent.

Et dans tous les cas, le juge pourra imposer aux bailleurs de réduire ou de suspendre les loyers des logements concernés. Les logements classés G suivront le même chemin dans deux ans puis viendra le tour des logements F, au 1<sup>er</sup> janvier 2028. À eux deux, ils représentent 17 % du parc locatif en France.

## ÉCONOMIE

### → POURQUOI NE SOMMES-NOUS PAS ÉTONNÉS QUE LE NOMBRE D'ENTREPRISES RGE BAISSÉ ?

De 47 558 l'an dernier, le nombre d'entreprises qualifiées RGE est passé à 45 000 en 2022. Un recul que nous avons prédit et auquel l'administration française n'a pas cru malgré nos alertes.

Qu'il s'agisse des conférences de presse que le Président de la CAPEB donne lors de la parution des notes de conjoncture trimestrielles ou de chaque rendez-vous ministériel ou parlementaire qu'il obtient, le discours de la CAPEB est invariable depuis des mois : l'activité de la rénovation énergétique est une source considérable de marché pour les entreprises artisanales du bâtiment mais elles sont de moins en moins nombreuses à vouloir obtenir la qualification RGE tant le dispositif est compliqué.

En 2020, la CAPEB avait fait des propositions pour simplifier les dispositifs RGE et CEE, plaidant pour harmoniser les dossiers administratifs et les référentiels de contrôle, notamment. Un rapport de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique avait d'ailleurs retenu en décembre

2020 une cinquantaine de propositions très pragmatiques dont certaines que nous avons faites. Emmanuelle Wargon, alors Ministre du Logement l'avait approuvé dans son entièreté et avait chargé son administration de le mettre en œuvre dès janvier 2021. Nous sommes en janvier 2023 et, hormis l'expérimentation de la qualification Chantier par chantier que nous avons été les seuls à porter, et une tolérance de 14 jours entre la demande de prime CEE et la signature des devis de travaux, rien n'a été mis en œuvre ! À l'inverse, les exigences administratives ont sans cesse été relevées, les contrôles continuent de pénaliser les entreprises vertueuses au lieu de lutter contre les éco délinquants. Bref, rien n'a été simplifié, bien au contraire.

Comment s'étonner dans ces conditions que les entreprises soient de plus en plus



nombreuses à chercher à se passer du label RGE ? Car c'est bien du RGE spécifiquement dont il s'agit, le nombre d'entreprises par ailleurs qualifiées en leur métier restant parfaitement stable.

Nous continuons à exiger des simplifications de ces dispositifs liés au RGE parce que les entreprises artisanales du bâtiment sont depuis toujours leaders de la rénovation et il est impensable que le marché de la rénovation énergétique finisse par leur échapper pour une seule raison de complexité administrative ! la CAPEB entend continuer de se battre pour faire améliorer cette situation inacceptable. Rencontrée au début du mois par le Président Jean-Christophe Repon, la ministre Agnès Pannier-Runacher a découvert l'existence du rapport enterré de 2020 et a promis de le ressortir des tiroirs. À suivre donc !

## SOCIAL

### → LES DÉLÉGUÉS OPPBTP RÉUNIS À LA CAPEB

Ce jeudi 26 janvier, Cécile Beaudonnat a présidé la réunion annuelle regroupant des délégués CAPEB à l'OPPBTB.

Un échange a pu avoir lieu en matinée pour évoquer les faits marquants de l'année 2022 en termes de santé, de sécurité et de prévention ainsi que sur l'animation du réseau CAPEB/OPPBTB. Les participants ont fait part de leur perception de l'action Prévention & Performance lancée par

l'OPPBTB puis les axes politiques de la CAPEB en matière de prévention ont été présentés en duo par Cécile Beaudonnat et Jean-Yves Labat. Un point a par ailleurs été fait sur le nouveau rôle des services de prévention et santé au travail pour la TPE. L'après-midi s'est ouvert avec la présentation

des orientations de l'OPPBTB par deux de ses représentants, Paul Duphil et Xavier Hauret. La réunion s'est poursuivie avec un retour sur les actions de l'IRIS-ST et sur les derniers mémos réalisés, puis s'est terminée par une intervention du Président confédéral.



## GOVERNEMENT

### → FRANCE NUM FORME GRATUITEMENT LES TPE/PME AU NUMÉRIQUE

La transformation numérique de la société s'impose également aux entreprises, y compris aux plus petites d'entre elles.

Pour accélérer cette mutation irrémédiable, France Num propose des formations courtes (3 à 10 h) et gratuites pour les aider à passer dans l'ère numérique ou à développer les initiatives qu'elles ont déjà prises.

Ces formations s'adressent à toutes les entreprises de moins de 250 salariés et exigent seulement de disposer d'un ordinateur portable et d'un accès à internet. La base.

L'objectif est d'acquérir rapidement la maîtrise d'outils numériques déjà éprouvés dans les

différents domaines de l'entreprise: communication et publicité (marketing, référencement sur internet, réseaux sociaux, stratégie de communication), développement commercial (relation client, développement des ventes, site web, solutions de paiement) ou encore ressources humaines (recrutement, télétravail) et pilotage de l'entreprise (dématérialisation des documents, traitement et analyse des données



de l'entreprise, logiciels de gestion, numérisation des processus) sans oublier la cybersécurité, la gestion de la réputation de l'entreprise, etc. Plus d'informations sur [le site du Gouvernement](#) et dans

[une CPE](#) à votre disposition à ce sujet.

Le Gouvernement a lancé ce 23 janvier un nouvel appel à projets pour identifier de nouveaux formateurs afin d'assurer la formation des TPE/PME au numérique.



## CESE

Comme chaque lundi soir, le Président Jean-Christophe Repon a réuni le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales en vue, notamment, de préparer les interventions du groupe lors des plénières de mardi et de mercredi. En l'occurrence, le groupe a décidé de voter favorablement l'avis « cannabis, sorti du statu quo, vers une législation encadrée » examiné mardi. Il a également décidé de voter pour l'avis examiné le lendemain « Quels enjeux pour quelle politique foncière ? », étant entendu que son désaccord a été pris en considération sur le renforcement proposé du dispositif de taxation des plus-values réalisées lors de la vente de terrains rendus constructibles, visant en particulier à porter le niveau de prélèvement à 70 %.

## RÉSEAU

Le Président confédéral a accueilli mardi la nouvelle présidente de la CAPEB Manche Sandrine Mesnil et son Secrétaire général Eric Savary. Une occasion de lui présenter les principaux projets en cours pour le développement de notre Réseau et du nombre de nos adhérents, les revendications majeures que la CAPEB porte auprès des Pouvoirs publics et de rappeler le fonctionnement des binômes élus et collaborateurs à tous les échelons du Réseau. Par ailleurs, le Président confédéral a participé mardi après-midi à un échange avec les CAPEB de PACA Corse à propos de la réforme des retraites et des positions défendues au nom de l'U2P à ce sujet. Enfin, il a accueilli jeudi midi M. Arnaud Viala, Président

du département de l'Aveyron, avec Patrick Bounhol, administrateur de la Confédération et Président de la CAPEB Aveyron et Jean Lardin, ancien Président confédéral également installé en Aveyron.



## U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni mercredi dans sa nouvelle configuration, accueillant les nouveaux membres et notamment les présidents (es) des U2P régionales. Le président Dominique Métayer a rappelé en introduction les raisons qui ont conduit à ces évolutions, et en particulier la volonté de l'U2P d'augmenter son influence et son poids en tant que représentante des TPE et des entreprises de proximité. Outre un point de conjoncture et bien sûr une analyse des conséquences pour nos entreprises de l'explosion des coûts de l'énergie, la réunion a permis de revenir sur la réforme des retraites ainsi que sur le document d'orientation de la négociation sur la gouvernance de l'assurance chômage. Un point a également été fait sur les travaux du CNR, ceux de la Commission des affaires sociales, et sur la négociation en cours sur le partage de la valeur que Jean-Christophe Repon conduit au nom de l'U2P.

## OPPBTP

Le Président confédéral est intervenu jeudi devant les délégués CAPEB au sein des agences OPPBTP qui se réunissent pour leur rencontre annuelle à la Confédération. Une occasion de rappeler toute l'importance de la prévention et de la sécurité dans les entreprises artisanales du bâtiment et les nombreux travaux et documents réalisés par l'IRIS-ST en ce sens.

## PARLEMENT

Le Président Jean-Christophe Repon a déjeuné mercredi avec Eric Woerth, député de l'Oise, Questeur de l'Assemblée nationale, ancien ministre du Budget puis du Travail, dans le cadre d'un échange avec d'autres responsables sur le thème « Agissons vite pour éviter une crise durable du logement » dans la perspective de faire des propositions au Gouvernement sur des pistes d'actions à mettre en place rapidement. À noter également que Cécile Beaudonnat et Nathalie Bergère, respectivement Présidente et Conseillère de la CNFA et administratrices confédérales, ont été reçues le 25 janvier par deux sénatrices ([voir notre information ARTUR](#)).



## PARITARISME

Le Président participait en cette fin de semaine à une nouvelle séance de négociation sur le partage de la valeur.

## LOBBYING

### → LE SITE EUROPÉEN POUR LA NUMÉRISATION DES PME DE LA CONSTRUCTION

La commission européenne a lancé un site pour la numérisation des PME de la construction.

Ce site internet est un portail unique permettant d'accéder à tous les services proposés aux PME de la construction intéressées par la numérisation de leurs activités et de leurs pratiques de travail.

On y trouve notamment des informations sur les technologies numériques dans la construction.

À disposition également, un « scan de maturité numérique » pour évaluer le niveau de numérisation d'une entreprise, un manuel fournissant une compréhension générale de la numérisation dans le secteur de la construction, ainsi que des étapes et des recommandations concernant les processus, la culture d'entreprise et les technologies numériques. Sont présentés également un calendrier de sessions de formation pour approfondir les



connaissances fournies dans le manuel et un recueil des meilleures pratiques des PME de la construction qui ont mis en œuvre des projets de numérisation. Vous pouvez accéder au site web [en cliquant ici](#).

### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Doté de 1 Md€ sur la durée du quinquennat, il financera des actions de sensibilisation, de prévention et de reconversion. Le suivi médical des salariés exposés à la pénibilité sera renforcé. Ce dispositif permettra de traiter la pénibilité au cas par cas, de manière totalement individualisée, mais avec une prise en charge mutualisée au niveau interprofessionnel, comme nous le souhaitons. S'agissant de l'emploi des séniors, autre sujet de friction entre les tenants et les détracteurs de la

réforme, l'U2P a défendu l'idée de mettre en place des plans de formation pour accompagner les fins de carrière et faciliter les reconversions, de moderniser la VAE pour la rendre moins complexe sur le plan administratif et donc plus accessible, et de favoriser la transmission des compétences des séniors sous forme de tutorat. À ce stade, le Gouvernement a seulement envisagé la mise en place d'un index séniors pour les entreprises de plus de 300 salariés. L'U2P a également obtenu satisfaction sur plusieurs

de ses propositions concernant le cumul emploi-retraite. Jean-Christophe Repon a ainsi demandé et obtenu que ce cumul puisse générer des droits supplémentaires à la retraite et que le dispositif de retraite progressive soit ouvert à l'ensemble des travailleurs indépendants. La bataille parlementaire sur ce texte commencera le 6 février et nous devons être particulièrement vigilants sur la façon dont ces principales annonces seront effectivement retranscrites.

